



RECAP-AGRI

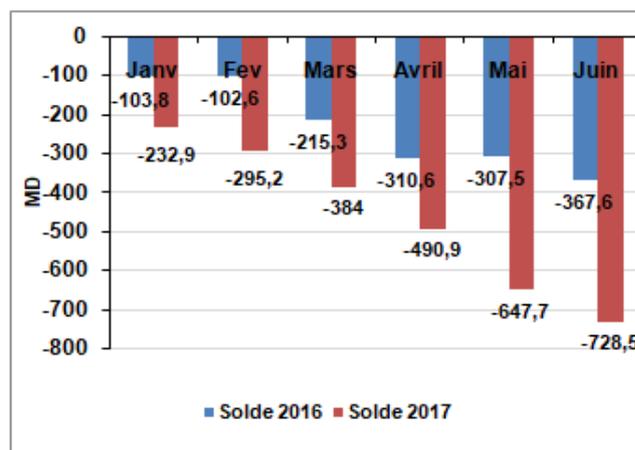
La balance commerciale alimentaire à fin Juin 2017

La balance commerciale alimentaire au terme du 6^{ème} mois de l'année 2017 s'est soldée par un déficit de 728,5 MD soit 80,7 MD de plus par rapport à mai 2017 et 361 MD de plus par rapport au même mois de l'année précédente. La valeur des exportations est estimée à 1582,4 MD, celle des importations à 2310,9 MD. Le taux de couverture réalisé est de 68,5% affichant une hausse de 1,4 point de pourcentage par rapport à mai 2017 où le taux avait été de 67,1% et une diminution de 10,9 points de pourcentage par rapport à fin juin 2016 où il avait alors atteint 79,4%.

Cette baisse du taux de couverture est essentiellement due à un taux de croissance des importations (+29,8%) plus élevé que celui des exportations (+12%) suite à une hausse importante des importations des viandes, du sucre et des huiles végétales et à un moindre degré celles du blé tendre et du maïs, aussi bien en quantité qu'en valeur par rapport au même mois de l'année précédente. Il s'en est suivi que le taux de couverture a baissé de 10,9 points de pourcentage en glissement annuel.

La contribution du déficit commercial de la balance alimentaire par rapport à celui de la balance globale du pays s'est ainsi creusé de 3,6 points de pourcentage avec une part de 9,7% sur un déficit global de 7535,2 MD en 2017 contre 6034,1 MD en 2016 (+24,9%).

Evolution du solde de la balance commerciale alimentaire au terme du mois de juin 2016 et 2017.



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après l'INS.

Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Juin 2017 (Résultats de 2017 par rapport à 2016)

La production de la pêche et de l'aquaculture à fin Juin 2017 a été de 62 mille tonnes contre 58 mille tonnes réalisés à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 6,2%. La production aquacole réalisée à fin Juin 2017 a été de 8,1 mille tonnes contre 7,8 mille tonnes réalisées à la même période de 2016.

Les exportations ont atteint 10 mille tonnes pour une valeur de 196,1 MD contre 9,5 mille tonnes et une valeur de 137 MD au terme du mois de Juin 2016, soit une hausse de 5,3% en termes de quantité et de 43,1% en termes de valeur.

Les importations ont atteint 18,3 mille tonnes pour une valeur de 92,2 MD contre 13,5 mille tonnes et une valeur de 66,8 MD au terme du mois de Juin 2016, soit des augmentations respectives de (+35,6%) et (+38%).

Le solde des échanges extérieurs des produits de la pêche a été positif avec (+103,9 MD) à fin Juin 2017 contre (+70,2 MD) enregistrés à la même période de l'année précédente, soit 48 % de plus.

*NB : Les chiffres de l'année 2017 sont préliminaires.
Source : Calculs de l'ONAGRI d'après les chiffres de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.*



Figure 1. Evolution du volume de la production, de l'exportation et de l'importation des produits de la pêche et de l'aquaculture.



Figure 2. Evolution de la valeur des exportations et des importations des produits de la pêche et de l'aquaculture.

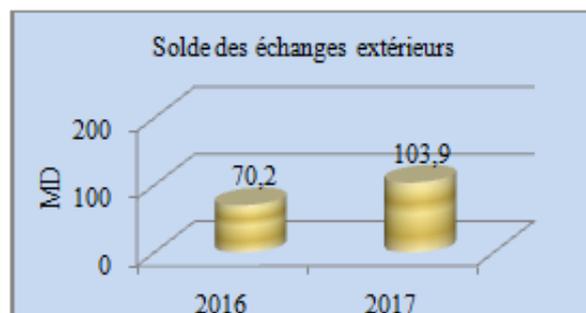


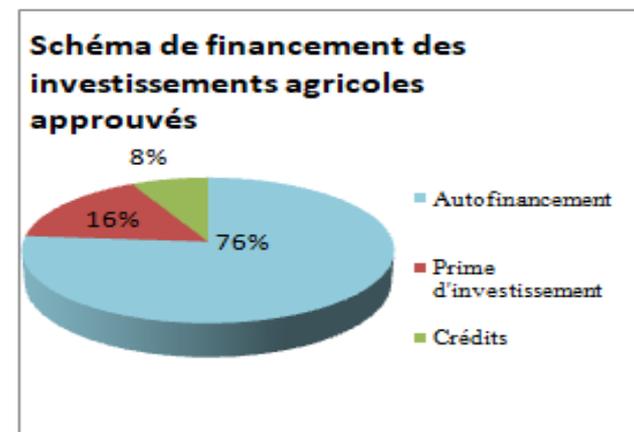
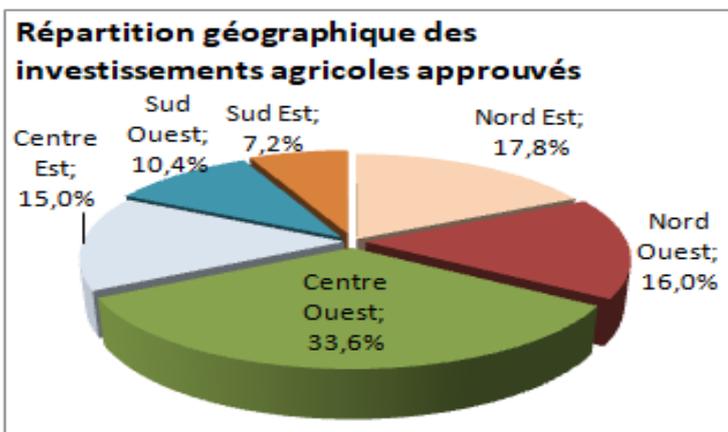
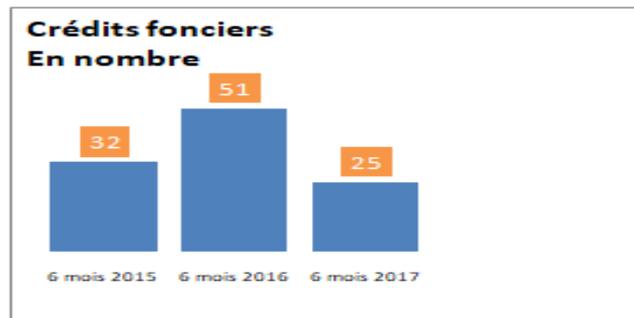
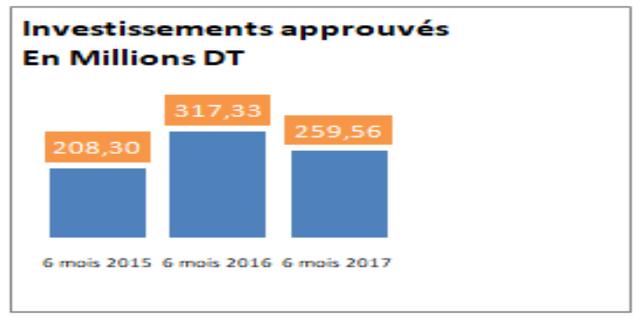
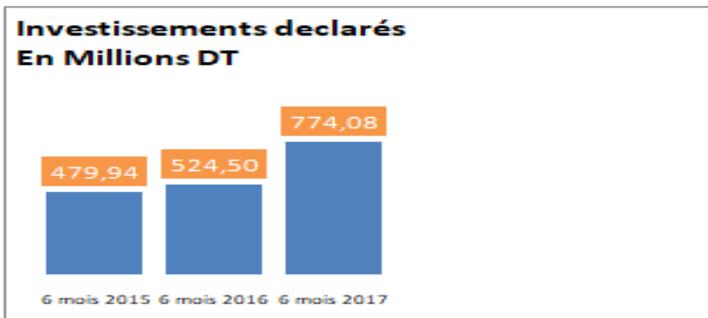
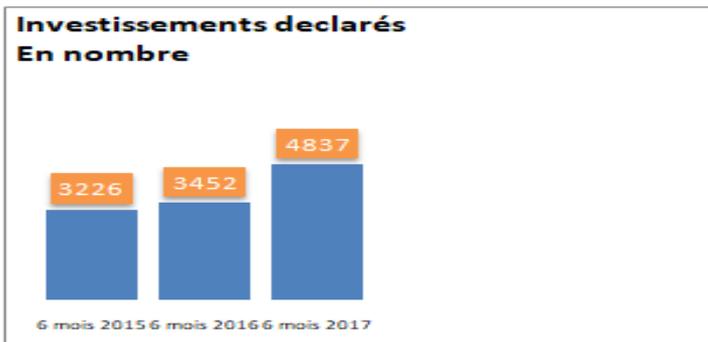
Figure 3. Evolution du solde des échanges extérieurs des produits de la pêche et de l'aquaculture.

LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES A FIN Juin 2017

Par rapport à fin juin 2016 on distingue :

- Une baisse de 18.2% du volume des investissements approuvés.
- Un rebond de 47.6 du volume des investissements déclarés.
- Une baisse de 25.4% du volume des crédits bancaires dans les investissements agricoles approuvés.
- Une baisse de 57.0% du volume des investissements réalisés par les SMVDA (5.74MD contre 13.34 MD).
- Une baisse de 15.9% des emplois permanents par la création de 2396 postes.

Investissement catégorie « B » et « C »



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après les données de l'APIA

Mercuriale du MIN Bir El Kassa (Juillet 2017)

Evolution de l'offre globale Juillet 2017/Juillet 2016

- Augmentation de l'offre globale des légumes (+35%)
- Augmentation de l'offre globale des fruits (+79%)
- Augmentation de l'offre globale des produits de la mer (+9%)

Evolution de l'offre des principaux produits



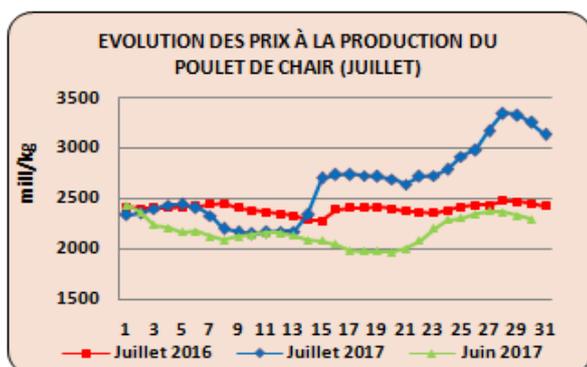
Evolution des prix des principaux produits



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après la SOTUMAG

FLASH SUR LA FILIERE AVICOLE

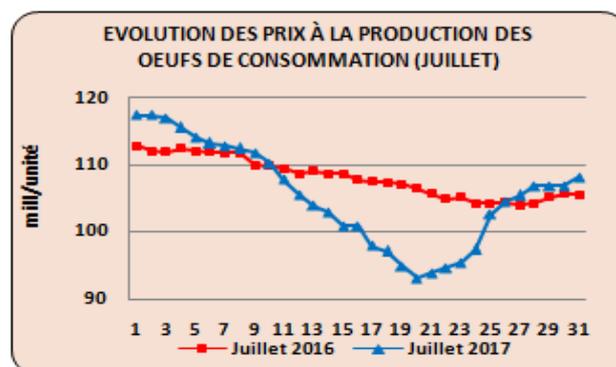
Poulet de chair



L'observation de l'évolution des prix moyens à la production du poulet de chair courant juillet 2017 indique une hausse de 9,5% par rapport à celui de juillet 2016. Au quotidien, les prix à la production du poulet de chair ont oscillé tout au long du mois entre un minimum de 2145 mill/kg enregistré le 10/07/2017 et un maximum de 3346 mill/kg le 28/07/2017.

Une comparaison avec le mois précédent montre une hausse de 20,9% avec un prix mensuel de 2624 mill/kg contre un prix moyen de 2170 mill/kg en juin 2017.

Oeufs de consommation



L'évolution des prix à la production des oeufs de consommation au cours du mois de juillet 2017 a connu deux phases distinctes. La première phase s'est caractérisée par une baisse des prix passant d'un maximum de 117,4 mill/unité enregistré le 01/07/2017 à un minimum de 93,1 mill/unité le 20/07/2017. Au cours de la deuxième phase qui a débuté le 21 du mois, les prix ont augmenté pour atteindre 108,1 mill/unité le 31/07/2017. La moyenne enregistrée au cours de ce mois a baissé de 2,4% par rapport à celle du même mois de l'année 2016 (105,4 mill/unité contre 108,1 mill/unité).

Par rapport à juin 2017, le prix moyen a diminué de 7,3% (113,8 mill/unité en juillet 2017).

Source : ONAGRI d'après le GIPAC.

INFO-AGRI

Tunisie: Ce qui va changer dans l'exploitation des forêts, un business très juteux

Le nouveau code forestier devrait être soumis d'ici la fin de l'année à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), a déclaré le directeur général des forêts au MA-RHP.

La révision de l'actuel code forestier, qui date de 1988, a commencé depuis le mois d'octobre 2016, suite à une forte demande émanant notamment des jeunes promoteurs issus des régions forestières et de la population locale. Ce code sera axé sur le développement économique et social des forêts et comportera des sanctions plus sévères concernant les atteintes contre les forêts, les incendies volontaires ..., afin de préserver ce patrimoine national.

L'objectif de ce nouveau code est d'assurer un équilibre dans la concurrence entre les différentes catégories qui exploitent les forêts, à savoir la population locale, les industriels et les transformateurs et les jeunes formés

dans certaines activités (projets), mais qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires à leur réalisation. Ce code devra également, permettre des occupations temporaires agricoles durant une décennie.

S'agissant de la population locale, le nouveau code propose de faire des contrats et des conventions, à travers les Groupements de Développement Agricole (GDA), pour exploiter les produits forestiers en contrepartie d'une protection de l'espace forestier.

Toutefois, certains problèmes se posent car ces citoyens veulent accéder gratuitement à certaines huiles, alors que l'article 18 du code forestier actuel ne permet pas l'accès à un produit commercial directement sans appel d'offres, et ce afin d'assurer la concurrence loyale entre les intervenants.

Source : africanmanager.com

Tunisie: Bientôt une plateforme des statistiques pour la gouvernance des oasis

Le projet de la « Gestion adaptative et surveillance des systèmes oasiens au Maghreb : Maroc, Mauritanie et Tunisie », dont l'exécution a été lancée depuis septembre 2016 en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie sera couronné par la réalisation d'une plateforme des statistiques et d'un système d'information pour la gouvernance des systèmes oasiens dans les pays maghrébins qui comptent environ 350 hectares d'oasis. La gestion adaptative et surveillance des systèmes oasiens vise à renforcer les capacités des intervenants dans le domaine des oasis dans les trois pays et à instaurer un système d'information qui suit tous les changements et problématiques liés aux oasis, aide à la prise de la décision et à la maîtrise de la gestion du système des oasis. Ce projet qui s'étale sur 3 ans et d'un coût global de près de 8 millions de dinars moyennant un financement du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) est géré par le bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à Tunis.

Un guide des bonnes pratiques dans les oasis sera également élaboré. Il comportera des solutions pratiques pour la maintenance du système oasien et sa protection

contre les menaces environnementales et humaines. Ce guide sera diffusé dans les pays maghrébins.

Il s'agit aussi de fournir les moyens nécessaires pour instaurer un système d'informations relatif au suivi des oasis, considérées parmi les systèmes agricoles et environnementaux les plus fragiles, à cause des changements climatiques ou de la mauvaise gestion.

La superficie totale des oasis tunisiennes s'élève à 40 mille ha, dont le un tiers (1/3) sont des anciennes oasis souffrant des problèmes des changements climatiques, du déficit hydraulique et de l'extension urbaine, ainsi que la multiplication du nombre d'intervenants dans ce domaine.

Les oasis tunisiennes font face à plusieurs problématiques, dont notamment la dispersion de la propriété, le manque d'eau et le manque de diversité biologique, étant donné que les agriculteurs se penchent sur la production d'un seul produit, à savoir Deglet Ennour, ce qui engendre l'affaiblissement de l'oasis, qui se base, en principe, sur le système à étages et la diversité de la production.

Source : <https://africanmanager.com>

Enda-Inter arabe lance le premier label tunisien de commerce équitable

Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer les revenus et les conditions de vie des petits agriculteurs, et notamment ceux des femmes rurales agricultrices et artisanes, Enda inter-arabe a créé le premier label tunisien de commerce équitable "Al Kahina". Ce label permettra aux petites productrices rurales de bénéficier de meilleurs prix de vente et d'être prémunies des risques liés à la production agricole (fluctuation des prix, périssabilité...). Ce nouveau débouché leur permettra aussi un accès plus facile au financement.

Selon le document de présentation de ce projet élaboré par Enda Inter-arabe, la charte "Al Kahina" définit les principes et les valeurs sur lesquels reposeront les activités de production, de transformation et de commercialisation. Ces valeurs et principes porteront sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux, largement inspirés de ceux de la World Fair Trade Organisation.

Une marque sera enregistrée auprès de l'INNORPI comportant aussi bien le logo que les règles à respecter pour son utilisation. La marque sera attribuée par Enda inter-arabe aux acteurs et aux produits respectant les principes de la charte de commerce équitable sus mentionnée. Des audits réguliers et un système de certification garantiront l'authenticité de ces produits. Ce projet a plusieurs objectifs dont l'amélioration des conditions socio-économiques des petites exploitantes agricoles et artisanes en situation de précarité, la préservation des ressources naturelles et la promotion de l'agriculture durable ainsi que la promotion du patrimoine biologique et gastronomique et la rationalisation des habitudes alimentaires.

Enda inter-arabe appuiera la création d'une coopérative de consommateurs responsables « Souk El Kahina » qui aura pour mission la commercialisation en chaîne courte de produits alimentaires de qualité liée à l'origine, provenant de petites exploitations, selon les principes de commerce équitable. Moyennant les frais d'adhésion de ses membres et avec l'appui financier de bailleurs au début, cette coopérative mettra en place les moyens nécessaires pour assurer la collecte des produits agricoles auprès des femmes rurales et leur distribution auprès de

ses adhérents et d'autres consommateurs responsables dont elle a fait prospection. Dans un premier temps, la collecte des produits frais se limitera aux gouvernorats à soixante kilomètres de Tunis et la distribution sur le Grand Tunis.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, en partenariat avec Enda inter-arabe appuiera l'organisation des femmes rurales productrices dans une Société Mutuelle de Services Agricoles (SMSA) ayant pour mission de fournir des produits conformes au Label "Al Kahina" de commerce équitable à la coopérative de consommateurs qui assurera leur distribution. Cette SMSA fournira également le soutien technique nécessaire aux agriculteurs pour se conformer aux normes du label (encadrement, communication...).

Dans un premier temps, il sera procédé par la commercialisation des produits de consommation courante permettant d'assurer au projet sa rentabilité économique. Il s'agit de produits dont la consommation est plus ou moins continue et connue en terme de quantités et de prix, tels que les fruits et légumes frais, les produits laitiers, les œufs et la volaille, les conserves artisanales, l'huile d'olive, le miel, les pâtisseries traditionnelles artisanales, le couscous et divers produits de "Aoula"... Pour ces produits, les principes du label "Al Kahina" devront être respectés outre ceux relatifs à la qualité, l'hygiène et la traçabilité.

L'objectif à terme est de permettre l'accès au maximum de consommateurs tunisiens et étrangers aux produits agricoles du terroir ainsi que ceux de l'artisanat permettant l'amélioration des conditions de vie de leurs producteurs et productrices en milieu rural, ainsi que la préservation et la valorisation d'un patrimoine immatériel en danger de disparition. L'identification des produits du terroir devrait se faire en partenariat avec le projet PAMPAT 1 (Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agroalimentaires et de Terroir) qui organise, durant l'année en cours, un concours national des produits du terroir.

Source : africanmanager.com.

Le Japon accorde un crédit de 780MDT à la Tunisie

Le Japon a accordé à la Tunisie un crédit de 780 MDT pour la réalisation d'une station de dessalement des eaux de la mer à Sfax. Ce crédit qui a été accordé à la SONEDE sera remboursé sur 25 ans, avec une période de grâce de 7 ans et un taux d'intérêt de 1,7%. Par ailleurs, le projet prendra fin en 2020 et contribuera au

renforcement de la capacité et de la qualité de la distribution de l'eau potable, en permettant à la SONEDE de fournir, dans une première étape, 100 mille tonnes d'eau supplémentaires par jour au profit de la région du grand Sfax.

Source : TAP.

Sécheresses et incendies, des phénomènes appelés à s'intensifier

Des milliers d'hectares brûlés et de personnes évacuées : les incendies qui frappent la France, l'Italie et le Portugal, touchés par une période de sécheresse, risquent de s'intensifier à l'avenir, notamment à cause du réchauffement climatique.

Pourquoi plusieurs pays du pourtour méditerranéen sont-ils touchés par la sécheresse ?

L'Italie, le Portugal et la France, « à l'exception de la Corse », ont connu cet hiver des précipitations inférieures de 20 à 30 % par rapport à la normale. En Corse, où un nouvel incendie a entraîné dernièrement l'évacuation de plus de 10 000 personnes, pas une goutte de pluie n'est tombée depuis début juillet, ce qui est « exceptionnel. L'Italie et le Portugal ont en outre connu un déficit de précipitations au printemps. Au Portugal, où de violents feux de forêts continuaient à faire rage, 72 % du territoire est en sécheresse sévère depuis fin juin. « Quand on parle sécheresse, on pense absence d'eau, mais il faut insister aussi sur la température.

Quel est le rôle du réchauffement climatique ?

Le changement climatique va entraîner « plus de vagues de chaleur, avec des températures très élevées. Et qui dit vagues de chaleur, dit évaporation supérieure, d'où une aggravation de la sécheresse des sols ». « Dans le futur, du fait du réchauffement climatique, on va vers des sécheresses plus marquées, notamment l'été. » Selon une étude de 2014 sur les conséquences du réchauffement climatique au Portugal, les températures y ont augmenté plus que la moyenne mondiale au cours des cinquante dernières années. Les vagues de chaleur y sont devenues plus fréquentes et les précipitations annuelles légèrement inférieures, selon cette étude parue dans la revue WIREs Climate Change.

Quel impact sur les incendies ?

Un air plus chaud est synonyme de végétation plus sèche, donc plus inflammable. Plus le mercure grimpe, plus le risque d'incendie augmente. De telles conditions météorologiques augmentent aussi l'intensité des incendies : on voit désormais se déclencher des feux que les pompiers ne parviennent pratiquement pas à éteindre. Et depuis une cinquantaine d'années, la saison propice aux incendies s'étend de juin à octobre, contre juillet-août précédemment. Ils touchent de plus en plus souvent des zones de plus de 100 hectares, notamment en Europe méditerranéenne. Selon une étude européenne (PESETA II), les surfaces susceptibles de brûler en Europe du sud pourraient augmenter de 50 à plus de 100 % au cours du XXI^e siècle, selon l'intensité du réchauffement climatique. Le changement climatique est susceptible « d'augmenter la durée et la sévérité de la saison des feux, les zones à risque et la probabilité de grands feux », souligne l'étude.

Comment limiter les risques ?

Au-delà de l'action de long terme contre le réchauffement climatique, il faut notamment maîtriser l'urbanisation, maintenir des coupures agricoles dans les paysages pour empêcher le feu de se propager, respecter les consignes de sécurité en forêt, éviter les plantations d'essences inflammables. Le Portugal vient ainsi d'adopter une réforme des forêts visant à réduire à terme le nombre des eucalyptus présents en masse sur son territoire. Cette espèce très inflammable occupait en 2010 une superficie de 812 000 hectares, en hausse de 13 % par rapport à 1995.

Source : www.terre-net.fr (d'après Blanchard.M Climatologue à Météo France)

Xylella fastidiosa : l'Espagne touchée

La bactérie *xylella fastidiosa*, qui a décimé des milliers d'oliviers en Italie, a été détectée en Espagne continentale près de Valence (Est) après avoir touché les Baléares à l'automne, suscitant l'inquiétude chez le premier producteur mondial d'huile d'olive.

La bactérie, qui fait dépérir les arbres en les desséchant de l'intérieur, a été détectée fin juin sur des amandiers proches du village de Guadalest, sur la côte sud-est de l'Espagne. Les tests effectués sur des oliviers de la même propriété agricole se sont révélés négatifs, selon les autorités régionales. La souche de la bactérie était encore en cours d'identification, un élément important pour savoir si elle est aussi virulente que celle qui a infecté près d'un million d'oliviers en Italie.

Tous les arbres et végétaux de la parcelle concernée sont en train d'être arrachés sur 100 mètres à la ronde. La zone a aussi été traitée contre les insectes, soupçonnés de transmettre la bactérie. Il a été interdit de déplacer les végétaux à 10 kilomètres à la ronde. La région de Valence prépare un plan d'indemnisation pour les agriculteurs qui pourraient être touchés à l'avenir, espérant notamment les inciter à collaborer

dans le signalement des cas suspects.

En Andalousie, la première région productrice d'huile d'olive d'Espagne et du monde, les autorités ont aussi demandé la «coopération» des cultivateurs et pépiniéristes, lors d'une réunion au parlement régional. Les contrôles effectués durant les cinq premiers mois de l'année se sont révélés «négatifs», selon le gouvernement régional d'Andalousie. La *xylella fastidiosa*, apparue en 2013 dans le sud de l'Italie puis détectée en France, a été identifiée pour la première fois à l'automne sur un cerisier et sur d'autres arbres de l'île de Mallorca (Baléares, est), ainsi que sur l'île voisine d'Ibiza.

Les exportations de végétaux avaient alors été interdites au départ de l'archipel pour empêcher la bactérie d'atteindre le reste de l'Espagne. L'Espagne détient la plus vaste superficie mondiale d'oliviers, avec 2,5 millions d'hectares, soit un quart de la surface planétaire. Elle produit environ la moitié de l'huile d'olive mondiale, grâce à 340 millions d'arbres.

Source : www.lefigaro.fr

Les prix de l'alimentation devraient rester bas faute de demande

Les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2017-2026 indiquent que la reconstitution des stocks de céréales, à hauteur de 230 Mt au cours des dix dernières années, ajoutée à l'abondance des stocks de la plupart des autres produits de base, devrait également concourir à contenir la hausse des prix mondiaux, lesquels ont aujourd'hui pratiquement renoué avec les niveaux d'avant la crise des prix alimentaires de 2007-08. Selon le rapport, la demande par habitant de produits alimentaires de base stagnera, sauf dans les pays les moins avancés. Durant la période considérée, les apports supplémentaires de calories et de protéines devraient provenir essentiellement des huiles végétales, du sucre et des produits laitiers. La croissance de la demande de viande devrait mollir en l'absence de nouvelles sources de demande à même d'entretenir la dynamique précédemment lancée par la Chine.

En 2026, la disponibilité moyenne de calories devrait atteindre 2 450 kcal par personne et par jour dans les pays les moins avancés et dépasser 3 000 kcal dans les autres pays en développement. L'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes n'en demeureront pas moins un problème persistant à l'échelle mondiale, nécessitant une approche internationale coordonnée, constate le rapport.

D'après les projections, la croissance de la production végétale résultera principalement de l'amélioration des

rendements, laquelle contribuera à hauteur de 90 % à la hausse de la production de maïs, les 10 % restants étant à mettre au compte de l'accroissement des superficies. Dans les secteurs de la viande et des produits laitiers, en revanche, la croissance de la production devrait reposer à la fois sur l'augmentation de la taille des troupeaux et sur une production par tête plus élevée. La hausse de la production de lait s'accroîtra par rapport à la précédente décennie, surtout en Inde et au Pakistan. Dans le secteur du poisson, on prévoit que la croissance sera due pour l'essentiel à l'aquaculture et, de tous les produits examinés dans les Perspectives, le poisson d'élevage sera la source de protéines dont la production connaîtra la plus forte expansion.

Les échanges de produits agricoles, halieutiques et aquacoles devraient progresser environ deux fois moins vite qu'au cours des dix dernières années, à un rythme moyen inférieur à 2 % par an en volume pour la plupart des produits. Toutefois, les échanges agricoles devraient mieux résister aux ralentissements de l'économie que ceux d'autres produits. Les exportations devraient rester concentrées dans un petit nombre de pays producteurs pour presque tous les produits, ce qui risque de rendre les marchés mondiaux plus vulnérables aux chocs sur l'offre.

Source : economyematin.fr

Les nouvelles directives de la FAO aideront les pays à mieux surveiller leurs ressources forestières

La FAO a développé de nouvelles directives visant à aider les pays à développer des Systèmes nationaux de surveillance des forêts, qui sont essentiels afin de mesurer les progrès effectués en vue de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD).

Afin de respecter leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les pays devront recueillir davantage de données détaillées sur les forêts. Il s'agit donc non seulement d'informations sur la taille, la croissance ou encore le déclin des forêts mais aussi sur les aspects clés de la gestion durable des forêts, tels que le rôle des forêts dans la protection de la biodiversité, la réduction des effets du changement climatique et la fourniture d'autres services écosystémiques.

De plus, les informations forestières liées aux aspects socio-économiques dont la contribution des forêts aux moyens d'existence et à la réduction de la pauvreté sont devenues essentielles pour les travaux de planification nationale.

Les Directives volontaires sur le suivi national des forêts visent à aider les pays à recueillir, compiler et analyser des données sur les ressources forestières afin de leur permettre d'adopter des pratiques et d'élaborer des politiques basées sur des preuves tangibles, qui les aideront à instaurer une gestion durable des ressources forestières, conformément aux Objectifs de

développement durable.

Le manque d'informations :

Les forêts sont des systèmes complexes et leur surveillance implique une variété de données et de sources d'information. Il est commun pour les inventaires forestiers de recueillir plus de 100 variables.

En 2010, seuls 45 pays dans le monde étaient capables d'évaluer les changements apparus en zone forestière et leurs caractéristiques grâce à des inventaires nationaux des forêts effectués régulièrement, soulignant ainsi un important fossé informationnel. Il est par ailleurs très probable que les données collectées soient incomplètes.

La surveillance des forêts peut améliorer la sécurité alimentaire et énergétique :

Ces Directives ont pour objectif de combler ces lacunes en offrant des principes et une méthodologie afin de collecter plus de données sur les tendances et les perspectives du secteur forestier et de mieux le faire. Il s'agit notamment de données liées à la demande en produits alimentaires, en énergie, en fibre de bois ainsi que des questions liées à l'emploi et au développement rural. Ces informations aideront également les décideurs politiques à améliorer la contribution des forêts à la sécurité alimentaire et à la création d'énergie durable.

Source : www.fao.org

Décennie des Nations Unies Action pour la nutrition 2016-2025

La proclamation, en avril 2016, de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) offre une occasion unique aux parties prenantes de renforcer l'action commune visant à éradiquer la faim et à prévenir toutes les formes de malnutrition dans le monde.

Les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et d'autres acteurs sont invités à s'engager à faire avancer l'action mondiale pour la nutrition, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et conformément à la Déclaration de Rome sur la nutrition. La mise en œuvre de la Décennie est organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de

développement agricole (FIDA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Les problèmes de nutrition auxquels les États Membres doivent faire face sont complexes et leur solution exige un leadership politique fort et prolongé. Servant de cadre pour unifier et harmoniser les actions en matière de nutrition, la Décennie facilitera les processus d'élaboration de politiques dans l'ensemble des domaines que recense le Cadre d'action adopté à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) pour honorer les engagements de la Déclaration de Rome sur la nutrition. Concrètement, elle vise à stimuler et soutenir les actions et les investissements en faveur de la nutrition en aidant les pays à mener à bien des engagements spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (engagements « SMART », selon l'acronyme anglais) d'ici à 2025. En ciblant toutes les formes de malnutrition dans tous les

groupes de population, aussi bien le retard de croissance, l'émaciation et les carences en micronutriments que le surpoids, l'obésité et les maladies non transmissibles (MNT) liées à la nutrition, les actions menées au titre de la Décennie permettront d'atteindre les cibles mondiales en matière de nutrition fixées par l'Assemblée mondiale de la Santé ainsi que les cibles mondiales concernant les MNT liées à la nutrition.

Mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)

Trois groupes de mécanismes catalyseurs faciliteront la réalisation des engagements tout au long de la Décennie:

1- Sensibilisation reposant sur des données probantes, diffusion des directives et des meilleurs pratiques et communication de message clés aux acteurs concernés.

2- Organisation de rencontres pour aider à définir et à diriger le programme de travail de la Décennie, rendre compte des succès et signaler les problèmes et les obstacles, faciliter la collaboration entre les gouvernements autour d'options de politique et d'engagements communs et encourager l'action collective entre secteurs et entre parties prenantes.

3- Mécanisme de responsabilisation par le suivi et le contrôle des progrès accomplis au moyen des mécanismes mis en place par la FAO et l'OMS et indépendants d'elles.

Les résultats de la Décennie sont organisés en trois stades de réalisation des politiques par les Etats membres :

1- Définir et s'engager à appliquer des politiques et mener des actions adaptées au contexte national et fondées sur les plans nationaux et régionaux existants, dans un délai fixé ; renforcer les capacités au sein des groupes des parties prenantes et entre eux pour créer des conditions favorables aux politiques.

2- Suivre systématiquement l'élaboration et la mise en œuvre des politiques afin que les actions progressent comme prévu et donnent des résultats dans des délais fixés ; ajuster au besoin.

3- Enregistrer et évaluer la réalisation des engagements nationaux dits « SMART » en matière de nutrition, et notamment apporter la preuve de leur efficacité.

Piliers de l'action en matière de nutrition

La Décennie appelle les Etats membres à agir selon six piliers de l'action en matière de nutrition conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et aux recommandations figurant dans le Cadre d'action adopté à la CIN2 :

- Systèmes alimentaires durables pour une alimentation saine
- Systèmes de santé harmonisés assurant la couverture universelle des actions essentielles en nutrition
- Protection sociale et éducation nutritionnelle
- Commerce et investissement pour une meilleure nutrition
- Environnement favorable à une bonne alimentation et à l'allaitement au sein
- Analyser, renforcer et promouvoir la gouvernance et la responsabilisation en matière de nutrition

Source: FAO

Observatoire National de l'Agriculture



30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Site Web: <http://www.onagri.tn>
Téléphone (+216) 71-801-055/478
Télécopie : (+216) 71-785-127
E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn